

# AVIS URBANISME

Le Collège communal de la commune de 4250 Geer fait savoir qu'a été introduite par  
**Monsieur et Madame Landrain - Frankinet, Rue de la Brasserie 84, 4300 WAREMME**  
une demande de **PERMIS D'URBANISME**

ayant trait à un terrain sis **Rue Jules Stiernet**  
cadastré **1 division, Section A, 131 S**

Le projet consiste en **la construction d'une maison d'habitation**  
Il présente les caractéristiques suivantes :

Le projet déroge aux prescriptions urbanistiques du lotissement, ce qui entraîne une enquête  
publique (art. 330 11° et art. 113 du Cwatupe). Les dérogations portent sur les points suivants :

- Deux volumes secondaires adossés au volume principal, plutôt qu'un seul, dont l'un présente une superficie au sol inférieure à 20 m<sup>2</sup> (12 m<sup>2</sup>)
- Les deux volumes secondaires présentent une toiture plate plutôt qu'une toiture inclinée
- Quatre baies (sur 15) présentent une dominante horizontale plutôt que verticale
- La zone de recul avant dédiée au stationnement est supérieure à un quart de la surface
- La surface de la terrasse arrière est légèrement plus grande (26 m<sup>2</sup>) que prévu par les prescriptions
- L'utilisation d'une brique de ton brun foncé pour le parement.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du **27/05/2016**  
**jusqu'au 13/06/2016.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le 13/06/2016 de 10h00 à 11h00, à  
l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à  
19h00 les lundis sauf fériés.

Des explications techniques seront fournies le samedi 04/06/2016 de 8 heures à 10 heures à la même  
adresse.

GEER, le 23/05/2016.

Par le Collège,

La Directrice générale,  
Sé) L. COLLIN



Le Bourgmestre,  
Sé) M. DOMBRET

